

## ACCUEIL DES STAGIAIRES.

Le « Relais Enfants-Parents » se fait un devoir d'accueillir depuis de nombreuses années des étudiants en stage de différentes Facultés et Ecoles de la Communauté française de Belgique. Accueillir des étudiants représente, pour les intervenants de l'association, un important travail d'accompagnement. Travail sur le terrain, travail réflexif, transmission des valeurs, des outils et des objectifs de l'association.

Cette opportunité offerte aux étudiants de participer à un travail clinique en milieu carcéral suppose certaines exigences, une rigueur et une faculté d'adaptation qu'il est nécessaire de transmettre dès qu'une demande de stage nous parvient.

Cette année, nous avons réfléchi en équipe à la manière de répondre au mieux aux demandes de stage auxquelles nous sommes très régulièrement confrontés.

Afin que les étudiants puissent savoir très exactement à quoi ils s'engagent, nous avons établi des critères d'admission et rédigé un « vade mecum » des stagiaires du Relais.

Ce « contrat de stage » comporte quatre volets distincts : l'admission, la participation demandée aux stagiaires, les réunions spécifiques aux stagiaires et le travail demandé. Nous les reprenons ici intégralement.

### **a. Admission.**

Pour être admissible comme stagiaire au Relais, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Etre inscrit comme étudiant dans une Faculté de Psychologie ou une Ecole décernant le Baccalauréat d'assistant en psychologie.
- Effectuer un stage d'une durée comprise entre 300 et 600 heures en un semestre.
- Avoir rempli un contrat de stage au « Relais Enfants-Parents ».
- Etre en ordre d'assurance et remplir le formulaire destiné à cet effet.

### **La procédure d'admission s'effectue comme suit :**

- Les demandes de stage sont adressées au responsable clinique du Relais.
- Une présentation des différentes demandes est effectuée lors d'une réunion institutionnelle en présence de l'équipe du Relais. A l'issue de cette réunion, l'équipe retient les demandes qui correspondent aux critères d'admission.
- Un retour est fait par le responsable clinique du Relais. ce retour devrait, au mieux, s'effectuer avant le congé de Pâques pour les stages s'effectuant durant le premier semestre de l'année académique suivante, et avant le congé de Toussaint pour les stages s'effectuant durant le deuxième semestre de l'année académique suivante.
- Un entretien d'admission est alors proposé aux étudiants retenus, avec un maximum de trois étudiants par semestre. Cet entretien réunit le futur stagiaire, le futur maître de stage interne et le responsable clinique. Le futur maître de stage interne propose alors à l'étudiant une « visite-essai » d'une journée dans une des prisons où il intervient.
- La « visite-essai » met en contact l'étudiant avec deux des trois principales missions du Relais : les entretiens, les « visites-Relais », les groupes de parole. A l'issue de la « visite-essai », étudiant et maître de stage interne décident d'un commun accord de l'opportunité de ce stage.

- Un deuxième entretien de mise en forme du contrat de stage est fixé qui réunit le futur stagiaire, le futur maître de stage interne et le responsable clinique. Cette réunion a pour objectif de formaliser le contrat de stage entre l'étudiant et le Relais. A l'issue de cet entretien, la procédure d'admission se termine et le stagiaire remet à son maître de stage interne et en accord avec lui, un horaire (ainsi que d'éventuels congés durant le stage) qui tient compte des activités auxquelles il participera.

**b. Participation demandée aux stagiaires.**

Le stagiaire est tenu de participer aux activités du « Relais Enfants-Parents », accompagné de son maître de stage, c'est-à-dire :

- Réunions cliniques, institutionnelles et de fond le mardi matin.
- « Visites-Relais » des mercredis après-midi (parfois des samedis).
- Entretiens avec les détenus et/ou leur famille.
- Suivi des dossiers.
- Groupes de parole.
- Entretiens avec les différents services externes (SAJ, SPJ, Centre de guidance, etc...).
- Visites familiales.
- Une intervision au moins avec les bénévoles navetteurs de la Croix-Rouge.
- Entretiens avec le maître de stage interne.
- « Visites-fêtes ».

**c. Réunions spécifiques.**

Il est prévu également, en plus de la participation aux différentes rubriques indiquées ci-dessus, des réunions où le stagiaire rend compte de son travail et de ses questions avec son maître de stage interne et/ou le responsable clinique.

Ces rencontres s'articulent selon la fréquence suivante :

- Une réunion prévue avec le maître de stage une fois par mois.
- Une réunion prévue pour l'ensemble des stagiaires et le responsable clinique une fois par mois.
- Une évaluation mi-parcours avec le maître de stage interne, ses différents collègues et le responsable clinique.
- Une évaluation finale avec le maître de stage interne, ses différents collègues et le responsable clinique.

**d. Travail spécifique demandé.**

Durant sa période de stage, l'étudiant est tenu de présenter un cas lors d'une réunion clinique de son choix et avec l'appui de son maître de stage. Cette présentation offre au stagiaire la possibilité d'articuler pratique et théorie, et d'avancer des hypothèses de travail en rapport avec l'orientation qu'il s'est choisie.